



Payerne

MUNICIPALITE DE PAYERNE

Au Conseil communal de Payerne :

Préavis n° 06/2023

Objet du préavis

Comptes 2022

Table des matières

1.	Objet du préavis	3
2.	Analyses.....	4
2.1.	Analyse des charges de fonctionnement.....	4
2.1.1.	Charges maîtrisables.....	4
2.1.2.	Charges non maîtrisables.....	8
2.1.3.	Charges internes.....	11
2.2.	Analyse des charges – Récapitulatif.....	13
2.3.	Analyse des revenus.....	14
2.3.1.	Revenus fiscaux.....	14
2.3.2.	Revenus non fiscaux.....	19
2.3.3.	Revenus internes	21
2.4.	Analyse des revenus – Récapitulatif.....	23
2.5.	Analyse des charges et des revenus – Récapitulatif.....	25
2.6.	Autofinancement.....	26
3.	Commentaires.....	27
3.1.	Chapitre 1 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE	27
3.2.	Chapitre 2 : FINANCES	28
3.3.	Chapitre 3 : DOMAINES ET BÂTIMENTS.....	29
3.4.	Chapitre 4 : TRAVAUX.....	30
3.5.	Chapitre 5 : INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES	32
3.6.	Chapitre 6 : POLICE.....	33
3.7.	Chapitre 7 : SÉCURITÉ SOCIALE	33
4.	Conclusions.....	34

pour « Ville d'actions », Fr. 185'000.— pour « Ville d'entreprises » et Fr. 185'000.— pour « Ville de connexions ».

Il est à noter que le budget 2022 voté a été complété d'une série de crédits complémentaires présentée au Conseil communal :

Libellé	Impact sur le total des charges (en Fr.)	Impact sur le total des revenus (en Fr.)	Impact sur le résultat (en Fr.)
Crédits complémentaires adoptés par le Conseil communal lors de la séance du 29 septembre 2022	334'000.—	10'000.—	324'000.—
Montants selon budget 2022 présenté au Conseil communal lors de la séance du 16 décembre 2021	47'852'759.—	47'498'232.—	354'527.—
Budget 2022 après crédits complémentaires	48'186'759.—	47'508'232.—	678'527.—

Ainsi, le budget 2022 corrigé par des demandes de crédits complémentaires prévoit un excédent de charges (déficit) de l'ordre de Fr. 678'527.—.

Par conséquent, les tableaux comparatifs figurant dans le présent préavis comprennent les crédits complémentaires sur le budget 2022, car ces derniers concernent une correction du budget voté par le Conseil communal.

2. Analyses

2.1. Analyse des charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement peuvent être distinguées en trois catégories :

- les charges maîtrisables ;
- les charges non maîtrisables ;
- les charges internes.

2.1.1. Charges maîtrisables

Ce sont celles pour lesquelles la Municipalité bénéficie d'une véritable influence et peut ainsi prendre les mesures appropriées afin de les contenir dans des proportions acceptables.

Les charges maîtrisables sont composées des éléments suivants :

- les charges relatives aux autorités et au personnel ;
- les charges relatives aux achats de biens, services et marchandises ;
- les charges relatives aux aides et subventions.

Tableau comparatif des charges maîtrisables entre les comptes 2022 et le budget 2022 y compris les crédits complémentaires (en Fr.)

Intitulé	Comptes 2022	Budget 2022	Ecart	Ecart (en %)
Autorités et personnel	12'225'642.93	12'427'600.—	- 201'957.07	- 1.63 %
Biens, services et marchandises	10'095'092.42	10'697'455.—	- 602'362.58	- 5.63 %
Aides et subventions	3'907'015.65	2'997'564.—	909'451.65	30.34 %
Total des charges maîtrisables	26'227'751.—	26'122'619.—	105'132.—	0.40 %

Tableau comparatif des charges maîtrisables entre les comptes 2022 et les comptes 2021 (en Fr.)

Intitulé	Comptes 2022	Comptes 2021	Ecart	Ecart (en %)
Autorités et personnel	12'225'642.93	12'080'367.40	145'275.53	1.20 %
Biens, services et marchandises	10'095'092.42	9'858'932.12	236'160.30	2.40 %
Aides et subventions	3'907'015.65	3'232'301.03	674'714.62	20.87 %
Total des charges maîtrisables	26'227'751.—	25'171'600.55	1'056'150.45	4.20 %

Il est intéressant de constater que par rapport au budget 2022, les charges maîtrisables ont augmenté de Fr. 105'132.— soit une augmentation de 0.40 %.

En analysant les données figurant dans les tableaux ci-dessus, nous constatons que les charges relatives aux autorités et personnel diminuent de 1.6 % par rapport au budget 2022 et augmentent de 1.2 % par rapport aux comptes 2021.

En ce qui concerne les achats de biens, services et marchandises, nous constatons qu'ils sont en baisse de 5.6 % par rapport au budget 2022, mais en augmentation de 2.4 % par rapport à ceux constatés dans le cadre du bouclage des comptes 2021.

Pour terminer, les charges relatives aux aides et subventions sont en forte augmentation de 30.3 % par rapport au budget 2022 et également en forte augmentation de 20.9 % par rapport aux comptes 2021.

2.1.1.1. Autorités et personnel

Par rapport au budget, les charges relatives aux autorités et au personnel sont globalement en diminution de 1.6 %. Ceci est dû à certaines variations dans les différents services ainsi qu'à une réduction des charges sociales.

2.1.1.2. Achats de biens, services et marchandises

Nous remarquons que les achats de biens, services et marchandises sont en diminution de 5.6 % par rapport au budget 2022 et en augmentation de 2.4 % par rapport aux comptes de l'année 2021.

La diminution de l'ordre de Fr. 602'000.— par rapport au budget de l'année 2022 provient pour l'essentiel des postes suivants :

Imprimés et fournitures de bureau	Fr. - 38'000.—
Achats mobilier, machines et véhicules	Fr. - 119'900.—
Achat eau, énergie, combustible	Fr. + 46'400.—
Entretien du patrimoine, loyer, fermage	Fr. - 278'900.—
Frais de réceptions et manifestations	Fr. - 27'800.—
Honoraires et prestations de service	Fr. - 176'100.—
Divers	Fr. - 7'700.—
Total	Fr. - 602'000.—

2.1.1.3. Aides et subventions

Selon les tableaux ci-dessous, les principales aides et subventions sont, quant à elles, en augmentation de 37.6 % par rapport au budget 2022 et en augmentation également de 25.6 % par rapport aux comptes de l'année 2021. Cette augmentation est principalement due aux subventions pour la culture, les loisirs et le sport.

La Commune a versé une participation de Fr 1'000'000.— à la société coopérative Piscine-Camping de Payerne dans le cadre de ses travaux de rénovations (cf. préavis n° 17/2020). Ce montant a été compensé par un prélèvement sur le fonds de réserve « Finances : Piscine-Camping de Payerne ».

La Commune a également soutenu le Baby Poulpe Festival par un versement de Fr. 30'000.— (cf. préavis n° 29/2021). Ce montant a été compensé par un prélèvement sur le fonds de réserve « Administration : fonds culturel et sport ».

La participation communale prévue pour la subvention aux abonnements de la ligne de bus urbain n'a été que partiellement utilisée.

La Commune a encore participé au soutien Covid-19, dont principalement par une nouvelle campagne de bons « SIC » à raison de Fr. 50'000.— conformément à la communication de la Municipalité du 10 février 2022.

Tableau comparatif des principales charges aides et subventions entre les comptes 2022 et le budget 2022 y compris les crédits complémentaires (en Fr.)

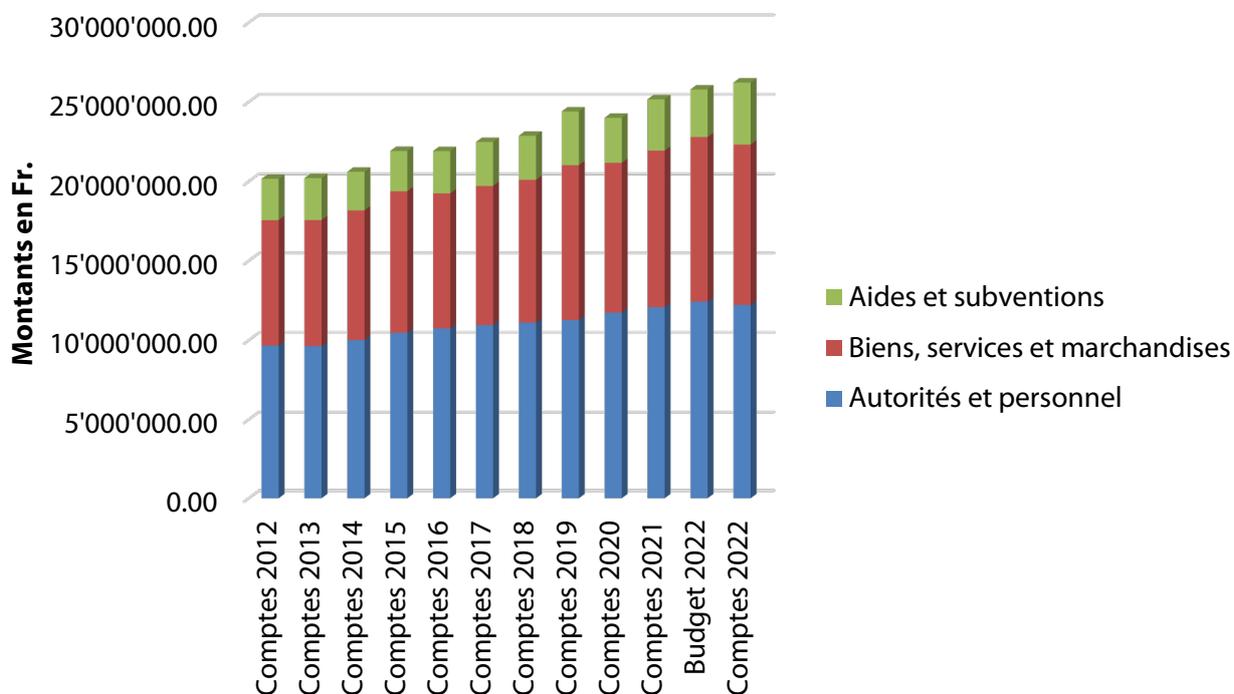
Intitulé	Comptes 2022	Budget 2022	Ecart	Ecart (en %)
Subventions pour la culture, les loisirs et le sport (y compris l'ASAP)	1'862'895.04	884'032.—	978'863.04	110.73 %
Participation aux transports publics	978'843.75	1'052'083.—	- 73'239.25	- 6.96 %
Ligne de bus urbaine	388'410.75	432'500.—	- 44'089.25	- 10.19 %
Aides individuelles prévoyance sociale	73'249.90	79'949.—	- 6'699.10	- 8.38 %
Covid-19	66'132.75	0.—	66'132.75	0.00 %
Total	3'369'532.19	2'448'564.—	920'968.19	37.61 %

Tableau comparatif des principales charges aides et subventions entre les comptes 2022 et les comptes 2021 (en Fr.)

Intitulé	Comptes 2022	Comptes 2021	Ecart	Ecart (en %)
Subventions pour la culture, les loisirs et le sport (y compris l'ASAP)	1'862'895.04	838'342.20	1'024'552.84	122.21 %
Participation aux transports publics	978'843.75	920'086.30	58'757.45	6.39 %
Ligne de bus urbaine	388'410.75	402'744.45	- 14'333.70	- 3.56 %
Aides individuelles prévoyance sociale	73'249.90	66'983.30	6'266.60	9.36 %
Covid-19	66'132.75	455'743.05	- 389'610.30	- 85.49 %
Total	3'369'532.19	2'683'899.30	685'632.89	25.55 %

Représentation graphique de la composition et de l'évolution des charges maîtrisables depuis l'année 2012

Représentation graphique des charges maîtrisables



2.1.2. Charges non maîtrisables

Ce sont celles pour lesquelles la Municipalité n'exerce pas un véritable contrôle.

Par conséquent, ces charges ne peuvent pas faire l'objet de mesures de rationalisation des coûts.

Les charges non maîtrisables sont composées des éléments suivants :

- les charges relatives aux intérêts passifs sur la dette de la Ville ;
- les charges relatives aux amortissements sur les investissements ;
- les charges relatives aux remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques (reports de charges cantonales et des associations intercommunales).

Tableau comparatif des charges non maîtrisables entre les comptes 2022 et le budget 2022 y compris les crédits complémentaires (en Fr.)

Intitulé	Comptes 2022	Budget 2022	Ecart	Ecart (en %)
Intérêts passifs	298'602.20	361'860.—	- 63'257.80	- 17.48 %
Amortissements	3'703'394.29	3'355'790.—	347'604.29	10.36 %
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	15'776'808.04	16'270'990.—	- 494'181.96	- 3.04 %
Total des charges non maîtrisables	19'778'804.53	19'988'640.—	- 209'835.47	- 1.05 %

Tableau comparatif des charges non maîtrisables entre les comptes 2022 et les comptes 2021 (en Fr.)

Intitulé	Comptes 2022	Comptes 2021	Ecart	Ecart (en %)
Intérêts passifs	298'602.20	316'849.21	- 18'247.01	- 5.76 %
Amortissements	3'703'394.29	3'720'783.70	- 17'389.41	- 0.47 %
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	15'776'808.04	15'650'268.39	126'539.65	0.81 %
Total des charges non maîtrisables	19'778'804.53	19'687'901.30	90'903.23	0.46 %

2.1.2.1. Intérêts passifs

Nous observons une diminution importante de 17.5 % des intérêts passifs par rapport à ce qui a été prévu dans le budget 2022 et de 5.8 % par rapport aux comptes 2021.

Ces baisses s'expliquent pour l'essentiel par le fait que durant l'année 2022, notre Commune a été en mesure de négocier de nouveaux emprunts à des conditions extrêmement intéressantes. De plus, certains investissements pour lesquels il était prévu d'emprunter ont été financés par notre marge d'autofinancement.

2.1.2.2. Amortissements

Les amortissements sont en augmentation de 10.4 % par rapport au budget 2022, et en diminution de 0.5 % par rapport aux comptes 2021. Cette augmentation de l'ordre de Fr. 347'000.— provient principalement de l'augmentation des pertes sur débiteurs impôts (amortissements des créances et débiteurs) compris dans cette rubrique.

La légère diminution de Fr. 17'389.—, par rapport au comptes 2021, n'appelle pas de commentaires spécifiques.

2.1.2.3. Remboursements, participations et subventions à des collectivités

Tableau comparatif des principales charges remboursements, participations et subventions à des collectivités entre les comptes 2022 et le budget 2022 y compris les crédits complémentaires (en Fr.)

Intitulé	Comptes 2022	Budget 2022	Ecart	Ecart (en %)
Alimentation du fonds de péréquation	4'574'618.55	4'550'196.—	24'422.55	0.54 %
Participation communale à l'ASIPE	4'566'186.55	4'866'824.—	- 300'637.45	- 6.18 %
Réseau régional de la petite enfance (ARAJ)	926'969.20	1'061'340.—	- 134'370.80	- 12.66 %
Total	10'067'774.30	10'478'360.—	- 410'585.70	- 3.92 %

Tableau comparatif des principales charges remboursements, participations et subventions à des collectivités entre les comptes 2022 et les comptes 2021 (en Fr.)

Intitulé	Comptes 2022	Comptes 2021	Ecart	Ecart (en %)
Alimentation du fonds de péréquation	4'574'618.55	4'787'196.—	- 212'577.45	- 4.44 %
Participation communale à l'ASIPE	4'566'186.55	3'855'373.78	710'812.77	18.44 %
Réseau régional de la petite enfance (ARAJ)	926'969.20	1'046'018.60	- 119'049.40	- 11.38 %
Total	10'067'774.30	9'688'588.38	379'185.92	3.91 %

2.1.2.3.1. Charges péréquatives – Récapitulatif

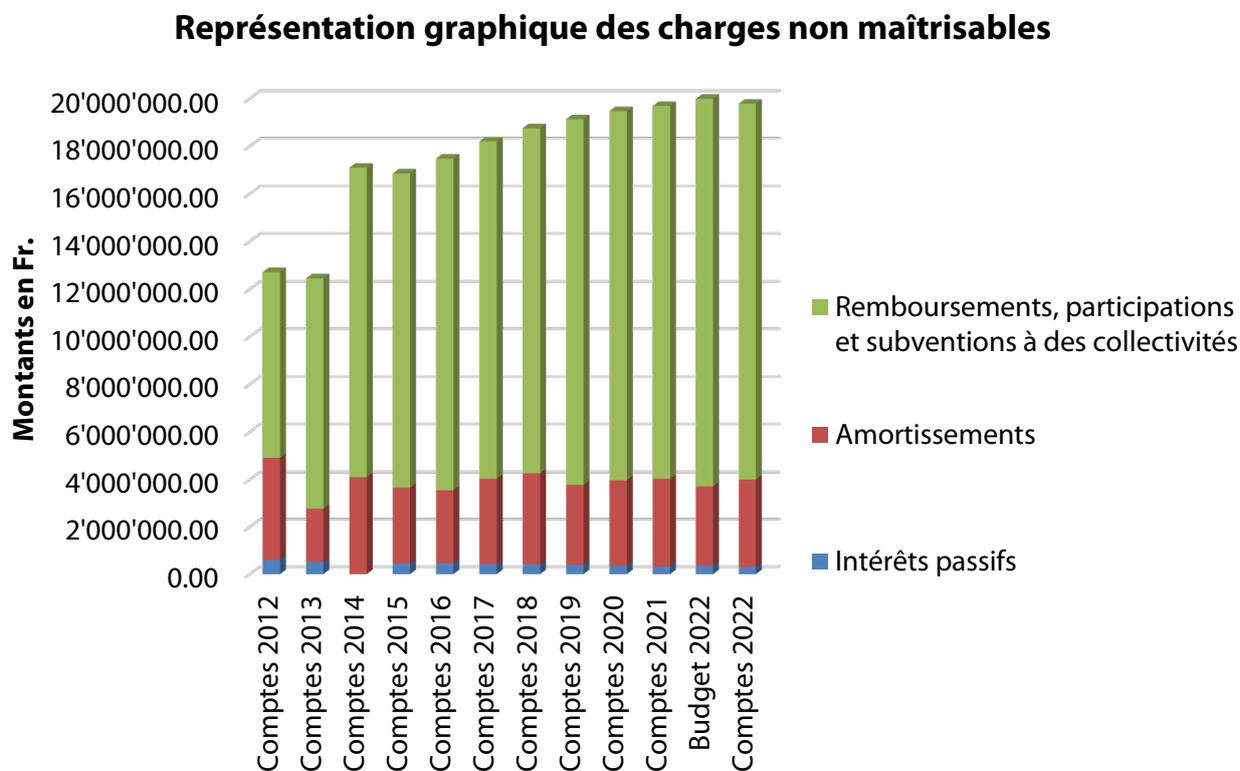
Composition de notre participation à la péréquation directe horizontale ainsi qu'à la participation à la cohésion sociale comptabilisée dans les comptes de l'année 2022

Régimes	Montant acomptes 2022	Résultat décompte définitif 2021	Montant net sur 2022	Budget 2022	Ecart (en Fr.)	Ecart (en %)
Acomptes participation fonds péréquation directe horizontale	4'550'196.—	- 310'476.—	4'239'720.—	4'550'196.—	- 310'476.00	-6.82
Retour fonds de péréquation	- 10'005'260.—	- 699'475.—	- 10'704'735.—	- 10'005'259.—	- 699'476.00	6.99
Dépenses thématiques	- 1'705'384.—	30'346.—	- 1'675'038.—	- 1'705'384.—	30'346.00	-1.78
Plafonnement "Aide"	0.—	276'507.—	276'507.—	0.—	276'507.00	
Montant net péréquation directe horizontale	- 7'160'448.—	- 703'098.—	- 7'863'546.—	- 7'160'447.—	- 703'099.00	9.82
Montant total participation financement cohésion sociale	4'294'369.—	- 275'796.—	4'018'573.—	4'294'370.—	- 275'797.00	-6.42
Réforme policière	737'591.—	- 44'557.—	693'034.—	737'591.—	- 44'557.00	-6.04
Total des charges péréquatives	- 2'128'488.—	- 1'023'451.—	- 3'151'939.—	- 2'128'486.—	-1'023'453.—	48.08

Le décompte définitif 2021 a généré un revenu supplémentaire net dans les comptes 2022 de Fr. 1'023'451.—.

Le décompte final de la péréquation 2022 interviendra dans le courant de cette année et par conséquent influencera le résultat de l'exercice 2023.

Représentation graphique de la composition et de l'évolution des charges non maîtrisables depuis l'année 2012



2.1.3. Charges internes

Ces charges sont, comme leur nom l'indique, des charges qui proviennent essentiellement du fonctionnement interne de l'administration communale. Les charges internes sont :

- les charges relatives aux attributions à des fonds et financements spéciaux ;
- les charges relatives aux imputations internes.

2.1.3.1. Attributions aux fonds et financements spéciaux

Les attributions aux fonds et financements spéciaux sont également des opérations purement comptables. Elles n'ont aucune incidence sur la situation de trésorerie de la Commune de Payerne.

2.1.3.2. Imputations internes (charges)

Il convient de rappeler que les imputations internes n'ont pas d'incidence sur le résultat des comptes de la Commune de Payerne. En effet, ces charges sont entièrement compensées par des revenus correspondant à ces mêmes imputations.

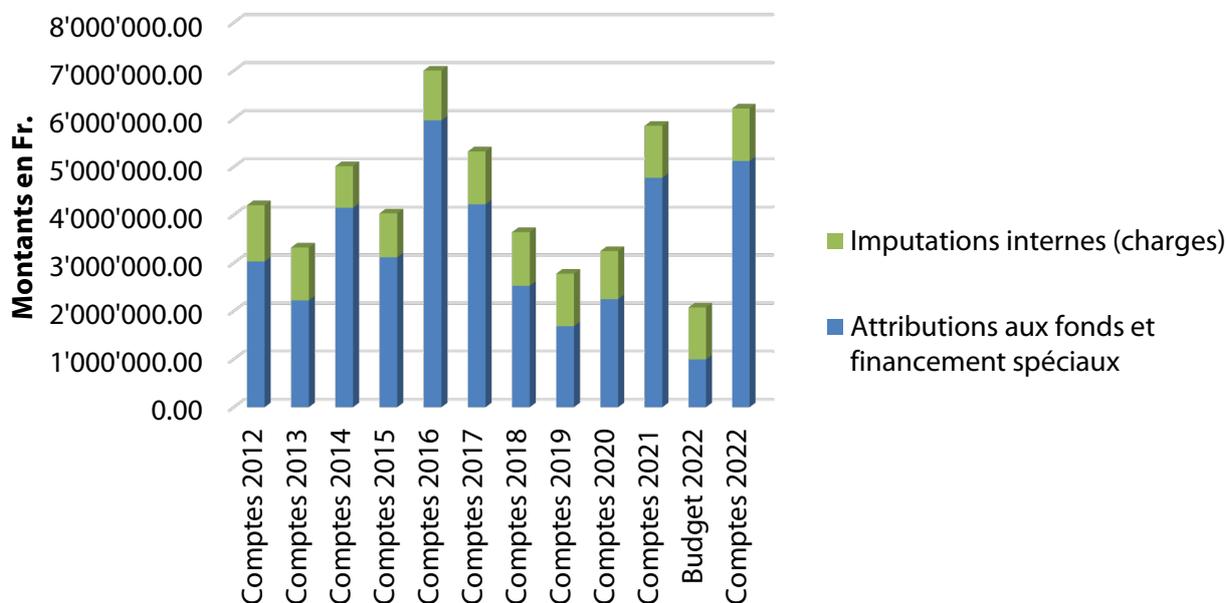
Tableau comparatif des charges internes entre les comptes 2022 et le budget 2022 y compris les crédits complémentaires (en Fr.)

Intitulé	Comptes 2022	Budget 2022	Ecart	Ecart (en %)
Attributions aux fonds et financements spéciaux	5'120'891.06	992'790.—	4'128'101.06	415.81 %
Imputations internes (charges)	1'091'588.—	1'082'710.—	8'878.—	0.82 %
Total des charges internes	6'212'479.06	2'075'500.—	4'136'979.06	199.32 %

Tableau comparatif des charges internes entre les comptes 2022 et les comptes 2021 (en Fr.)

Intitulé	Comptes 2022	Comptes 2021	Ecart	Ecart (en %)
Attributions aux fonds et financements spéciaux	5'120'891.06	4'772'712.96	348'178.10	7.30 %
Imputations internes (charges)	1'091'588.—	1'080'222.—	11'366.—	1.05 %
Total des charges internes	6'212'479.06	5'852'934.96	359'544.10	6.14 %

L'écart constaté au niveau des attributions aux fonds et financements spéciaux entre les comptes 2022 et le budget 2022 provient essentiellement des attributions lors du bouclage des comptes de l'exercice 2022 aux fonds de réserves « Ville de demain », « Ville d'actions », « Ville d'entreprises » et « Ville de connexions » pour un montant global de Fr. 740'000.—, ainsi qu'au gain de Fr. 2'258'000.— ressortant du préavis municipal n° 22/2011 Ventes et achats de terrains industriels « En Champ Aubert et Vuaz Vauchy » porté à fonds de réserve « Investissements divers ». Le solde de l'écart est constitué de versements à provisions diverses pour un montant de l'ordre de Fr. 1'100'000.— dont environ Fr. 600'000.— aux fonds alimentés par des recettes affectées.

Représentation graphique des charges internes

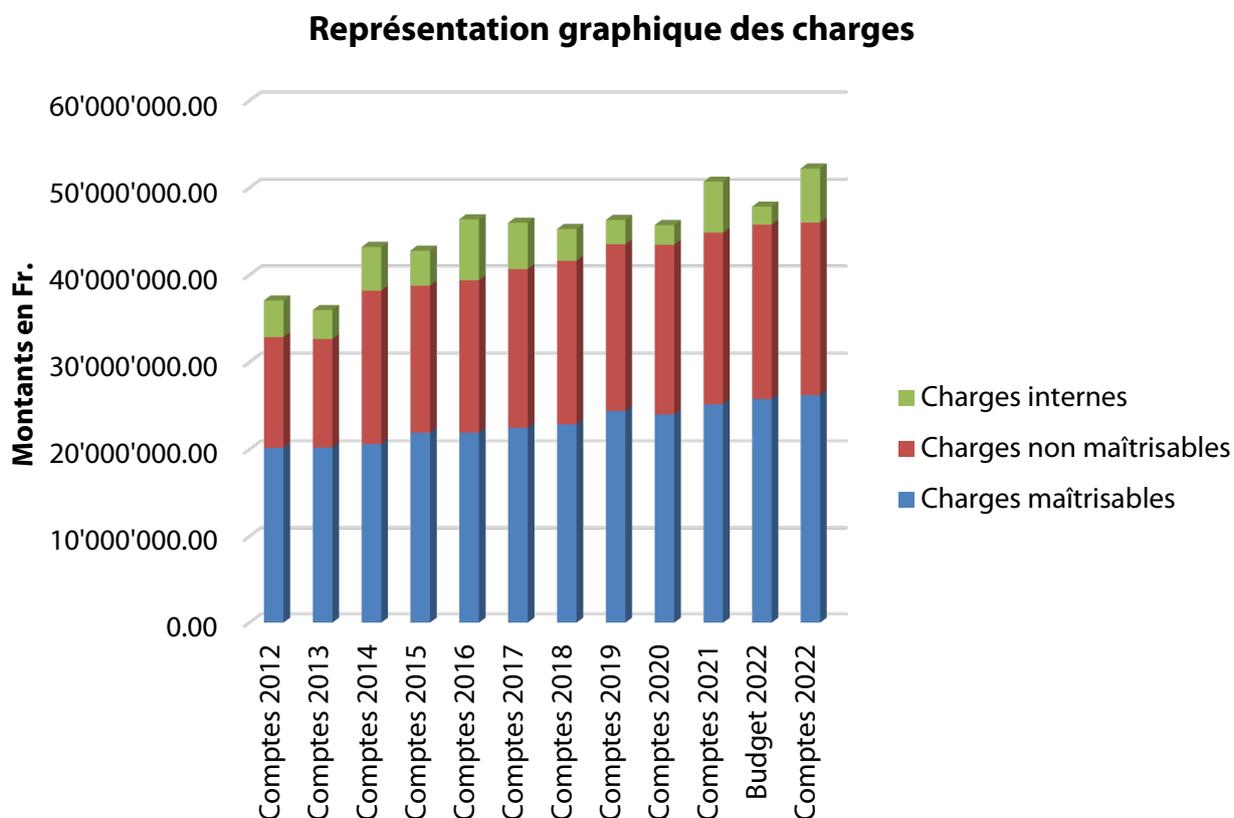
2.2. Analyse des charges – Récapitulatif

Tableau récapitulatif des charges relatives aux comptes 2022, au budget 2022 y compris les crédits complémentaires, aux comptes 2021 ainsi qu'aux comptes 2020 (en Fr.)

Intitulé	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021	Comptes 2020
Autorités et personnel	12'225'642.93	12'427'600.—	12'080'367.40	11'740'047.39
Biens, services et marchandises	10'095'092.42	10'697'455.—	9'858'932.12	9'429'539.34
Aides et subventions	3'907'015.65	2'997'564.—	3'232'301.03	2'838'776.78
Sous-total charges maîtrisables	26'227'751.—	26'122'619.—	25'171'600.55	24'008'363.51
Intérêts passifs	298'602.20	361'860.—	316'849.21	358'565.88
Amortissements	3'703'394.29	3'355'790.—	3'720'783.70	3'615'053.37
Remboursements et subventions à des collectivités	15'776'808.04	16'270'990.—	15'650'268.39	15'497'975.11
Sous-total charges non maîtrisables	19'778'804.53	19'988'640.—	19'687'901.30	19'471'594.36
Attribution fonds et financements spéciaux	5'120'891.06	992'790.—	4'772'712.96	2'246'834.68
Imputations internes (charges)	1'091'588.—	1'082'710.—	1'080'222.—	1'001'215.50
Sous-total charges internes	6'212'479.06	2'075'500.—	5'852'934.96	3'248'050.18
TOTAL DES CHARGES	52'219'034.59	48'186'759.—	50'712'436.81	46'728'008.05

Il est à relever que la part des charges maîtrisables se situe aux alentours de 50.2 % du total des charges. En ne prenant pas en compte les lignes « Autorités et personnel » et « Aides et subventions », elles ne se situent plus qu'à 19.3 %.

Graphique de la répartition et de l'évolution des charges totales depuis l'année 2012



2.3. Analyse des revenus

Les revenus de fonctionnement peuvent être distingués en trois catégories :

- les revenus fiscaux ;
- les revenus non fiscaux ;
- les revenus internes.

2.3.1. Revenus fiscaux

Il s'agit des revenus les plus importants. Cela concerne tous les revenus qui sont inclus dans l'arrêté d'imposition.

Les revenus fiscaux sont composés des éléments suivants :

- les impôts sur le revenu et sur la fortune des personnes physiques ;
- les impôts sur le bénéfice net et le capital des personnes morales ;
- l'impôt foncier ;
- les droits de mutations ;
- les impôts sur les successions et donations ;
- les impôts sur les chiens et taxes diverses ;
- la part des impôts sur les gains immobiliers.

Tableau comparatif des revenus fiscaux entre les comptes 2022 et le budget 2022

Intitulé	Comptes 2022 (Taux de 73)	Budget 2022 (Taux de 73)	Ecart (en Fr.)	Ecart (en %)
Impôt sur le revenu	11'870'066.47	13'600'000.—	- 1'729'933.53	- 12.72 %
Impôt sur la fortune	1'504'329.29	1'400'000.—	104'329.29	7.45 %
Impôt à la source	1'174'945.97	700'000.—	474'945.97	67.85 %
Total des impôts sur le revenu et sur la fortune personnes physiques	14'549'341.73	15'700'000.—	- 1'150'658.27	- 7.33 %
Impôt sur le bénéfice	1'161'164.95	900'000.—	261'164.95	29.02 %
Impôt sur le capital	71'608.00	100'000.—	- 28'392.00	- 28.39 %
Impôt complémentaire immeubles	194'676.80	200'000.—	- 5'323.20	- 2.66 %
Total impôts sur le bénéfice et sur le capital personnes morales	1'427'449.75	1'200'000.—	227'449.75	18.95 %
Impôt foncier	1'555'520.90	1'600'000.—	- 44'479.10	- 2.78 %
Droit de mutation	947'002.85	700'000.—	247'002.85	35.29 %
Impôt sur les successions et donations	252'622.70	350'000.—	- 97'377.30	- 27.82 %
Impôt sur les chiens et taxes diverses	64'012.75	66'000.—	- 1'987.25	- 3.01 %
Impôt récupéré après défalcatons	127'056.52	100'000.—	27'056.52	27.06 %
Total autres impôts	2'946'215.72	2'816'000.—	130'215.72	4.62 %
Part aux impôts sur les gains immobiliers	591'608.45	500'000.—	91'608.45	18.32 %
Redistribution de la taxe sur le CO ₂	8'002.50	6'000.—	2'002.50	33.38 %
Part à des recettes cantonales sans affectation	599'610.95	506'000.—	93'610.95	18.50 %
TOTAL DES REVENUS FISCAUX	19'522'618.15	20'222'000.—	- 699'381.85	- 3.46 %

Tableau comparatif des revenus fiscaux entre les comptes 2022 et les comptes 2021

Intitulé	Comptes 2022 (Taux de 73)	Comptes 2021 (Taux de 73)	Ecart (en Fr.)	Ecart (en %)
Impôt sur le revenu	11'870'066.47	12'829'493.21	- 959'426.74	- 7.48 %
Impôt sur la fortune	1'504'329.29	1'491'509.80	12'819.49	0.86 %
Impôt à la source	1'174'945.97	699'000.35	475'945.62	68.09 %
Total des impôts sur le revenu et sur la fortune personnes physiques	14'549'341.73	15'020'003.36	- 470'661.63	- 3.13 %
Impôt sur le bénéfice	1'161'164.95	894'146.35	267'018.60	29.86 %
Impôt sur le capital	71'608.—	124'496.95	- 52'888.95	- 42.48 %
Impôt complémentaire immeubles	194'676.80	209'805.90	- 15'129.10	- 7.21 %
Total impôts sur le bénéfice et sur le capital personnes morales	1'427'449.75	1'228'449.20	199'000.55	16.20 %
Impôt foncier	1'555'520.90	1'531'986.75	23'534.15	1.54 %
Droit de mutation	947'002.85	1'137'375.10	- 190'372.25	- 16.74 %
Impôt sur les successions et donations	252'622.70	487'838.20	- 235'215.50	- 48.22 %
Impôt sur les chiens et taxes diverses	64'012.75	39'244.55	24'768.20	63.11 %
Impôt récupéré après défalcons	127'056.52	169'489.40	- 42'432.88	- 25.04 %
Total autres impôts	2'946'215.72	3'365'934.—	- 419'718.28	- 12.47 %
Part aux impôts sur les gains immobiliers	591'608.45	639'524.65	- 47'916.20	- 7.49 %
Redistribution de la taxe sur le CO ₂	8'002.50	2'709.25	5'293.25	195.38 %
Part à des recettes cantonales sans affectation	599'610.95	642'233.90	- 42'622.95	- 6.64 %
TOTAL DES REVENUS FISCAUX	19'522'618.15	20'256'620.46	- 734'002.31	- 3.62 %

Ainsi, nous constatons que les revenus fiscaux réalisés dans le cadre du bouclage des comptes de l'année 2022 sont inférieurs de 3.5 % à ceux qui ont été prévus dans le budget 2022, et de 3.6 % par rapport aux comptes 2021.

Nous relevons que les impôts sur le revenu des personnes physiques est en forte diminution de 12.7 % par rapport à ceux budgétisés en 2022. Ainsi, ils sont également en diminution de 7.5 % par rapport aux comptes de l'exercice 2021.

Les impôts à la source sont en forte augmentation de l'ordre de 67.8 % par rapport au budget 2022 ainsi que de 68 % par rapport aux comptes 2021. Ceci provient du fait que l'impôt sur les frontaliers encaissé cette année est de l'ordre de Fr. 423'700.— représentant ainsi une augmentation moyenne de plus de Fr. 300'000.— par rapport à ces 5 dernières années.

2.3.1.1. Impôt sur le revenu

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Éléments	Impôts sur le revenu (en Fr.) au taux de 73	
Total acomptes 2022 facturés	11'820'609.12	
Décomptes sur années antérieures	- 244'432.95	
Impôt sur les prestations en capital	293'890.30	11'870'066.47
Impôt à la source (y compris frontaliers)		1'174'945.97
Total porté aux comptes 2022		13'045'012.44

La part d'impôt relative aux années antérieures représente environ le - 2 % des impôts sur le revenu. La moyenne des 5 dernières années est d'environ 5.8 %.

2.3.1.2. Impôt sur la fortune

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Éléments	Impôts sur la fortune (en Fr.) au taux de 73	
Total acomptes 2022 facturés		1'266'614.60
Décomptes sur années antérieures		237'714.69
Total porté aux comptes 2022		1'504'329.29

L'impôt sur la fortune est en progression de 7.5 % par rapport au budget 2022, et à peine de 0.9 % par rapport aux comptes 2021.

2.3.1.3. Impôt sur le bénéfice net des sociétés

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôts sur le bénéfice net (en Fr.) au taux de 73
Total des acomptes facturés pour l'année 2022	804'482.75
Acomptes facturés pour l'année 2023	151'706.90
Décomptes sur années antérieures	204'975.30
Total porté aux comptes 2022	1'161'164.95

L'impôt sur le bénéfice des sociétés est en augmentation de l'ordre de 29 % par rapport au budget 2022 ainsi que de 29.9 % par rapport aux comptes 2021.

Nous avons également encaissé la somme de Fr. 128'831.10 à titre de compensation du Canton de Vaud (RFFA). Ce montant figure dans les participations et remboursements des collectivités publiques.

2.3.1.4. Impôt sur le capital des sociétés

Eléments	Impôts sur le bénéfice net (en Fr.) au taux de 73
Total des acomptes facturés pour l'année 2022	24'825.35
Acomptes facturés pour l'année 2023	59'658.45
Décomptes sur années antérieures	- 12'875.80
Total porté aux comptes 2022	71'608.—

L'impôt sur le capital des sociétés est en diminution de l'ordre de 28.4 % par rapport au budget 2022 ainsi que de 42.5 % par rapport aux comptes 2021.

2.3.1.5. Impôt sur les droits de mutations

Nous constatons une augmentation de 35.3 % entre les comptes 2022 et le budget 2022 ainsi qu'une diminution de 16.7 % par rapport aux comptes 2021. L'estimation de ces revenus peut varier d'un exercice à l'autre en fonction des dossiers traités ainsi que des transactions immobilières.

2.3.1.6. Impôt sur les successions et les donations

Ces impôts ont diminué aussi bien entre les comptes 2022 et le budget 2022 de 27.8 % qu'entre les comptes 2022 et ceux de 2021 de 48.2 %.

Il est important de préciser que cet impôt peut évoluer de manière très importante d'une année à l'autre compte tenu de son caractère très aléatoire.

2.3.1.7. Part sur l'impôt sur les gains immobiliers

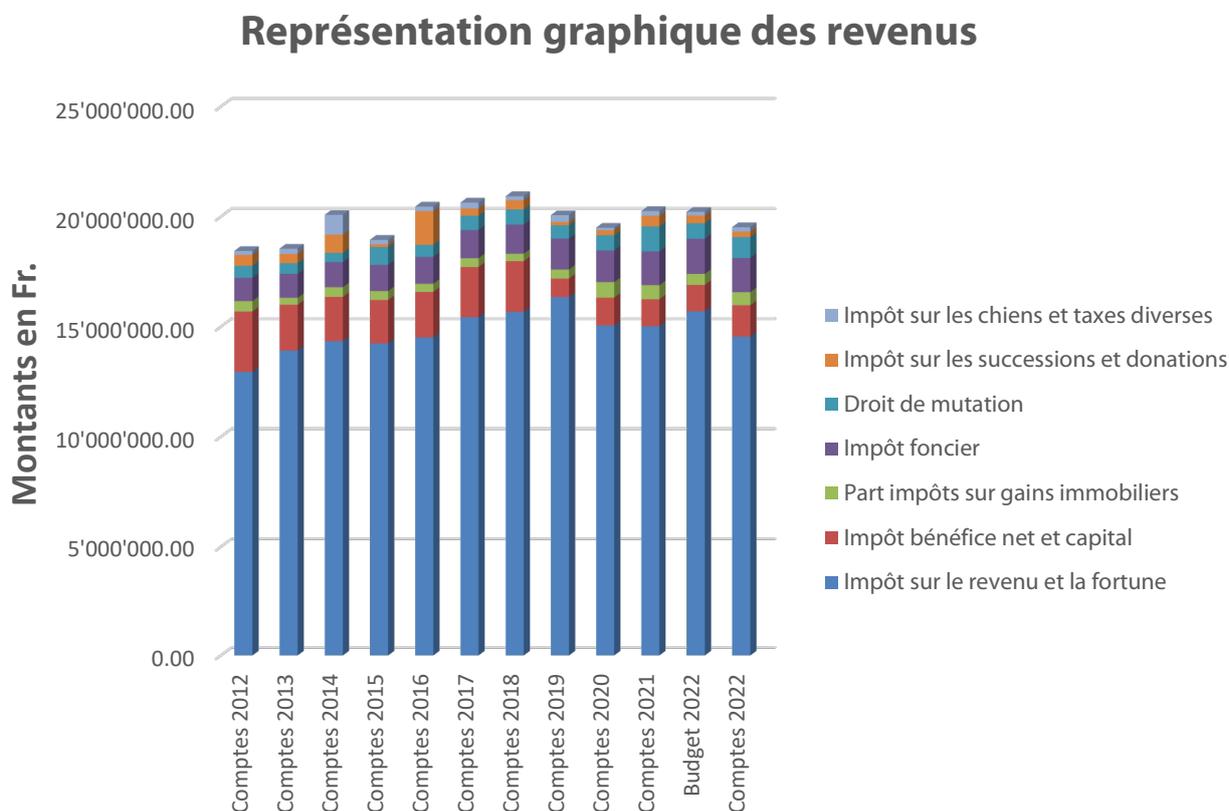
Nous constatons une augmentation de cette catégorie d'impôt d'environ Fr. 92'000.— par rapport au budget 2022, soit une hausse de 18.3 %.

Par rapport aux comptes 2021, il s'agit d'une diminution de 7.5 %. L'estimation des recettes liées à ce type d'impôt est extrêmement difficile car elles peuvent varier d'une année à l'autre.

2.3.1.8. Recettes fiscales – Conclusions

Globalement, la diminution des revenus fiscaux entre les compte 2022 et le budget 2022 est principalement due à la forte baisse des impôts sur le revenu des personnes physiques. Cette dernière étant partiellement compensée par une forte augmentation des impôts à la source ainsi que des impôts sur les bénéfices des personnes morales et des droits de mutations.

Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus fiscaux depuis l'année 2012



2.3.2. Revenus non fiscaux

Cette catégorie concerne les revenus n'ayant pas un caractère d'impôts.

Les revenus non fiscaux sont composés des éléments suivants :

- patentes et concessions ;
- revenus relatifs au patrimoine ;
- revenus relatifs aux taxes, aux émoluments et produits des ventes ;
- revenus relatifs aux participations et remboursements de collectivités publiques ;
- revenus relatifs aux autres participations et subventions.

Tableau comparatif des revenus non fiscaux entre les comptes 2022 et le budget 2022 (en Fr.)

Intitulé	Comptes 2022	Budget 2022	Ecart	Ecart (en %)
Patentes et concessions	475'881.80	460'000.—	15'881.80	3.45 %
Revenus du patrimoine	7'206'194.83	4'793'274.—	2'412'920.83	50.34 %
Taxes, émoluments, produit des ventes	9'166'020.27	8'214'100.—	951'920.27	11.59 %
Participations et remboursements de collectivités publiques	13'081'956.74	12'375'693.—	706'263.74	5.71 %
Autres participations et subventions	238'834.55	182'100.—	56'734.55	31.16 %
Total des revenus non fiscaux	30'168'888.19	26'025'167.—	4'143'721.19	15.92 %

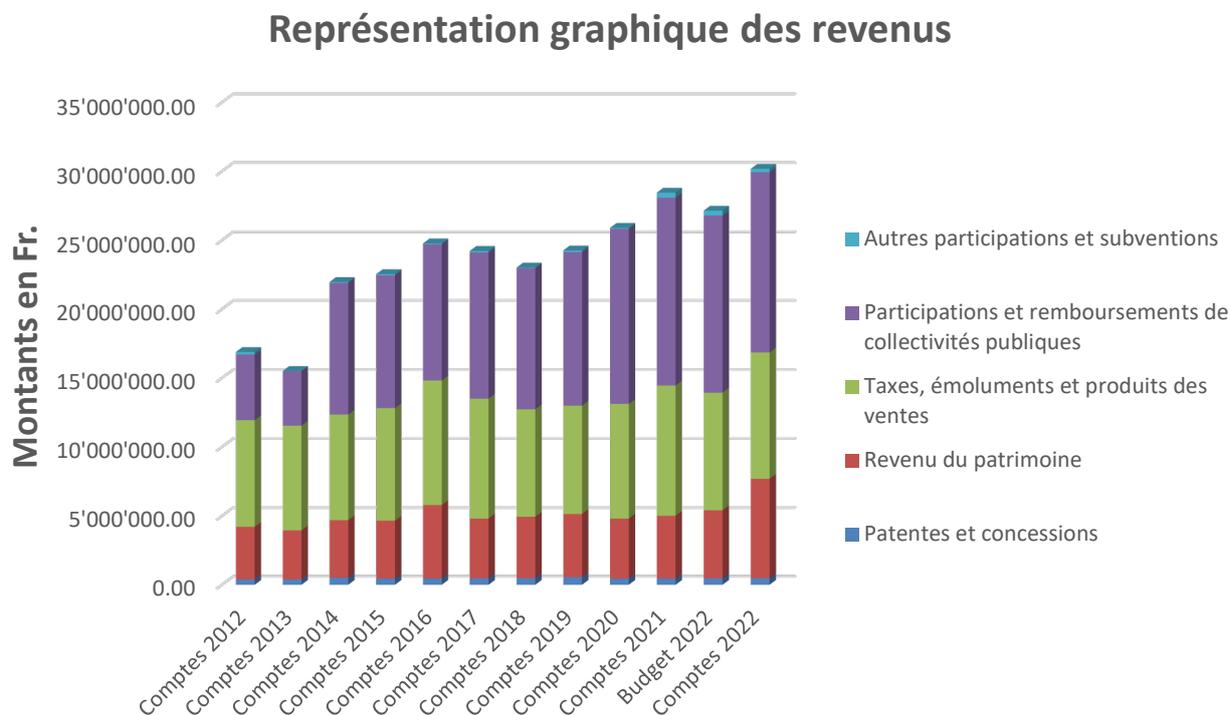
Nous constatons une augmentation globale de l'ordre de Fr. 4'143'700.— entre les comptes 2022 et le budget 2022 (+ 15.9 %). Cette augmentation provient essentiellement des participations et remboursements de collectivités publiques au décompte final de la péréquation 2021 pour un montant de Fr. 1'023'451.—, d'une augmentation des taxes de raccordement du réseau d'égout et épuration et du service des eaux pour un montant de l'ordre de Fr. 426'000.— ainsi que qu'un gain de Fr. 2'258'000.— ressortant du préavis municipal n° 22/2011 Ventes et achats de terrains industriels « En Champ Aubert et Vuaz Vauchy ».

Tableau comparatif des revenus non fiscaux entre les comptes 2022 et les comptes 2021 (en Fr.)

Intitulé	Comptes 2022	Comptes 2021	Ecart	Ecart (en %)
Patentes et concessions	475'881.80	449'148.65	26'733.15	5.95 %
Revenus du patrimoine	7'206'194.83	4'551'187.09	2'655'007.74	58.34 %
Taxes, émoluments, produit des ventes	9'166'020.27	9'452'861.62	- 286'841.35	- 3.03 %
Participations et remboursements de collectivités publiques	13'081'956.74	13'623'649.51	- 541'692.77	- 3.98 %
Autres participations et subventions	238'834.55	363'683.86	- 124'849.31	- 34.33 %
Total des revenus non fiscaux	30'168'888.19	28'440'530.73	1'728'357.46	6.08 %

Globalement, les revenus non fiscaux sont en augmentation (+ 6 %) par rapport à ceux réalisés dans le cadre des comptes 2021. Ceci est dû principalement au gain réalisé sur la vente des terrains « En Champ Aubert et Vuaz Vauchy », compensé par une diminution de l'ordre de Fr. 600'000.— entre le décompte final de la péréquation 2021 et 2020.

Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus non fiscaux depuis l'année 2012



2.3.3. Revenus internes

Ces revenus, comme leur nom l'indique, proviennent essentiellement du fonctionnement interne de l'administration communale.

Les revenus internes sont composés des :

- revenus relatifs aux prélèvements sur les fonds et financements spéciaux ;
- revenus relatifs aux imputations internes.

Il convient de rappeler que ces revenus internes sont des opérations purement comptables sans influence sur la situation de trésorerie de la Commune de Payerne. Les imputations internes (revenus) n'ont pas d'incidence sur le résultat des comptes de la Commune de Payerne. En effet, ces revenus sont entièrement compensés par des charges correspondant à ces mêmes imputations.

Tableau comparatif des revenus internes entre les comptes 2022 et le budget 2022 y compris les crédits complémentaires (en Fr.)

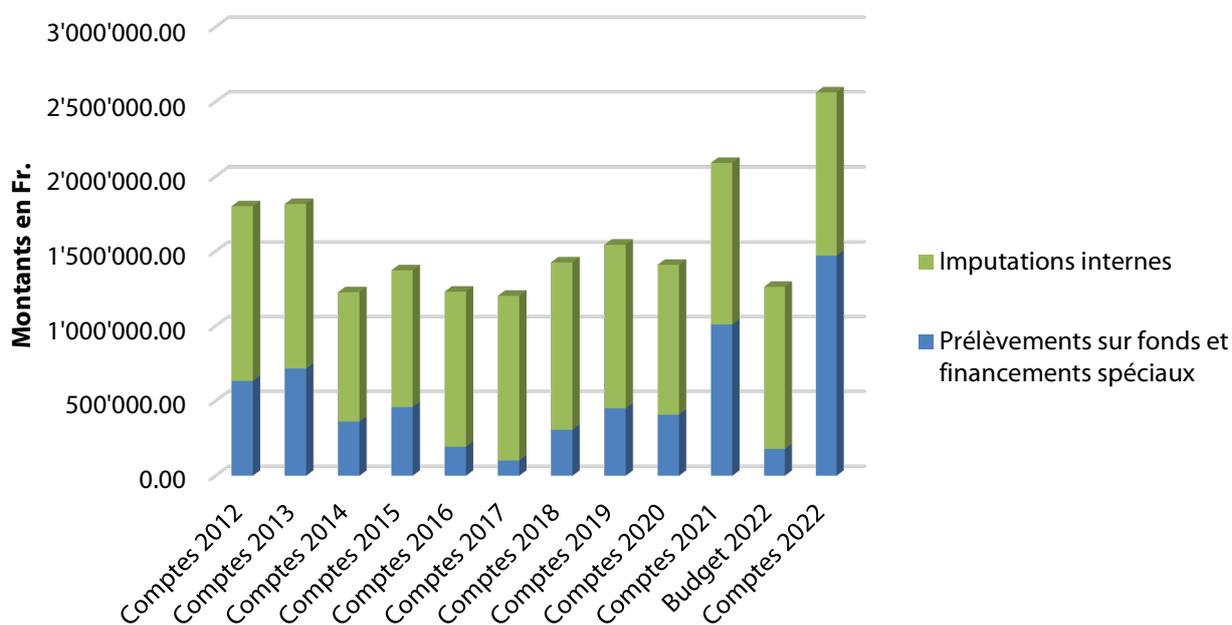
Intitulé	Comptes 2022	Budget 2022	Ecart	Ecart (en %)
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	1'469'570.30	178'355.—	1'291'215.30	723.96 %
Imputations internes (revenus)	1'091'588.—	1'082'710.—	8'878.—	0.82 %
Total des revenus internes	2'561'158.30	1'261'065.—	1'300'093.30	103.09 %

L'écart de Fr. 1'291'215.— (723.9 %) entre les comptes 2022 et le budget 2022 provient essentiellement de dissolutions et utilisations de provisions dont principalement Fr. 1'030'000.— pour la Société coopérative Piscine-Camping de Payerne et le Baby Poulpe Festival.

Tableau comparatif des revenus internes entre les comptes 2022 et les comptes 2021 (en Fr.)

Intitulé	Comptes 2022	Comptes 2021	Ecart	Ecart (en %)
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	1'469'570.30	1'009'689.55	459'880.75	45.55 %
Imputations internes (revenus)	1'091'588.—	1'080'222.—	11'366.—	1.05 %
Total des revenus internes	2'561'158.30	2'089'911.55	471'246.75	22.55 %

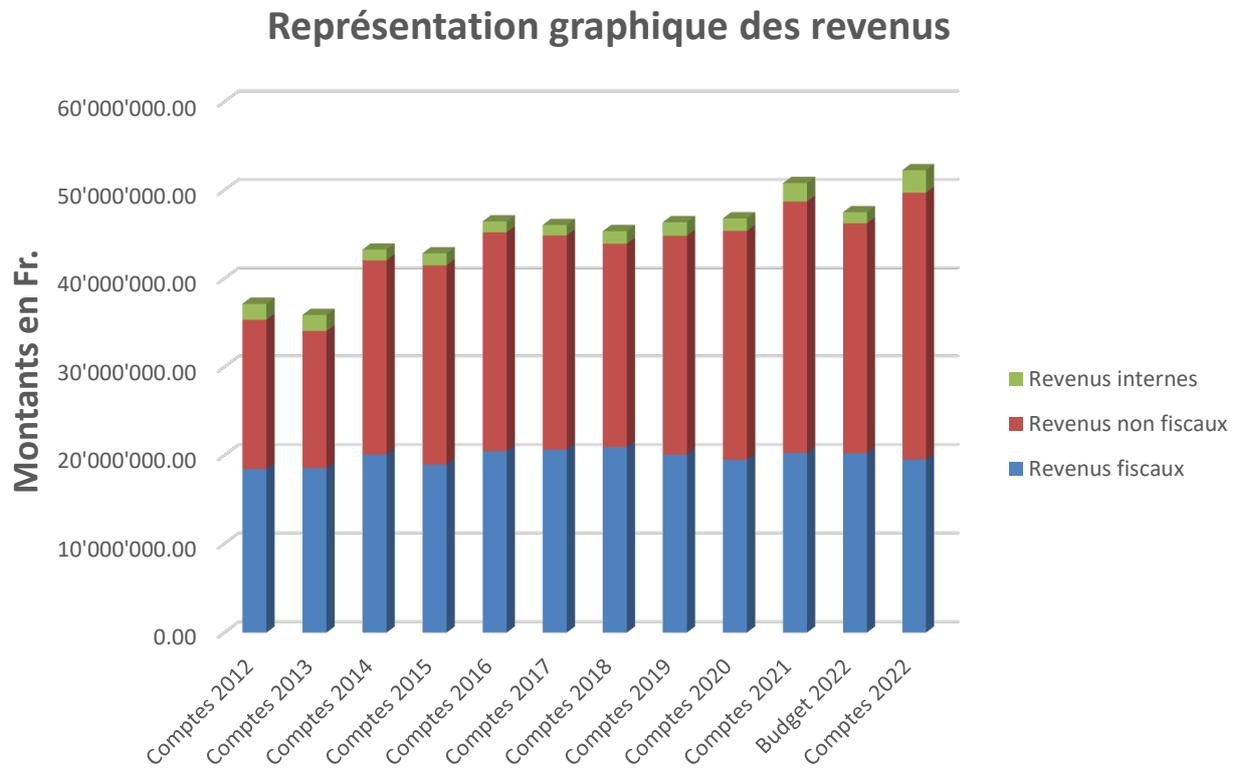
Représentation graphique des revenus internes



2.4. Analyse des revenus – Récapitulatif

Tableau récapitulatif des revenus relatifs aux comptes 2022, au budget 2022, aux comptes 2021 ainsi qu'aux comptes 2020 (en Fr.)

Intitulé	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021	Comptes 2020
Impôts sur le revenu et la fortune	14'549'341.73	15'700'000.—	15'020'003.36	15'054'474.81
Impôts sur le bénéfice net et le capital	1'427'449.75	1'200'000.—	1'228'449.20	1'265'704.20
Impôt foncier	1'555'520.90	1'600'000.—	1'531'986.75	1'440'447.85
Droits de mutation	947'002.85	700'000.—	1'137'375.10	687'297.20
Impôt sur successions et donations	252'622.70	350'000.—	487'838.20	225'116.90
Impôt sur les chiens, taxes diverses, impôt récupéré après défalcation et redistribution de la taxe CO ₂	199'071.77	172'000.—	211'443.20	116'909.92
Part impôts sur les gains immobiliers	591'608.45	500'000.—	639'524.65	705'576.35
Sous-total revenus fiscaux	19'522'618.15	20'222'000.—	20'256'620.46	19'495'518.23
Patentes et concessions	475'881.80	460'000.—	449'148.65	452'262.90
Revenus du patrimoine	7'206'194.83	4'793'274.—	4'551'187.09	4'347'870.55
Taxes, émoluments et produits ventes	9'166'020.27	8'214'100.—	9'452'861.62	8'322'267.81
Participations et remboursements de collectivités publiques	13'081'956.74	12'375'693.—	13'623'649.51	12'694'785.24
Autres participations et subventions	238'834.55	182'100.—	363'683.86	71'973.75
Sous-total revenus non fiscaux	30'168'888.19	26'025'167.—	28'440'530.73	25'889'160.25
Prélèvements fonds et financements spéciaux	1'469'570.30	178'355.—	1'009'689.55	407'180.47
Imputations internes (revenus)	1'091'588.—	1'082'710.—	1'080'222.—	1'001'215.50
Sous-total revenus internes	2'561'158.30	1'261'065.—	2'089'911.55	1'408'395.97
TOTAL DES REVENUS	52'252'664.64	47'508'232.—	50'787'062.74	46'793'074.45

Représentation graphique de la répartition et de l'évolution des revenus totaux depuis l'année 2012

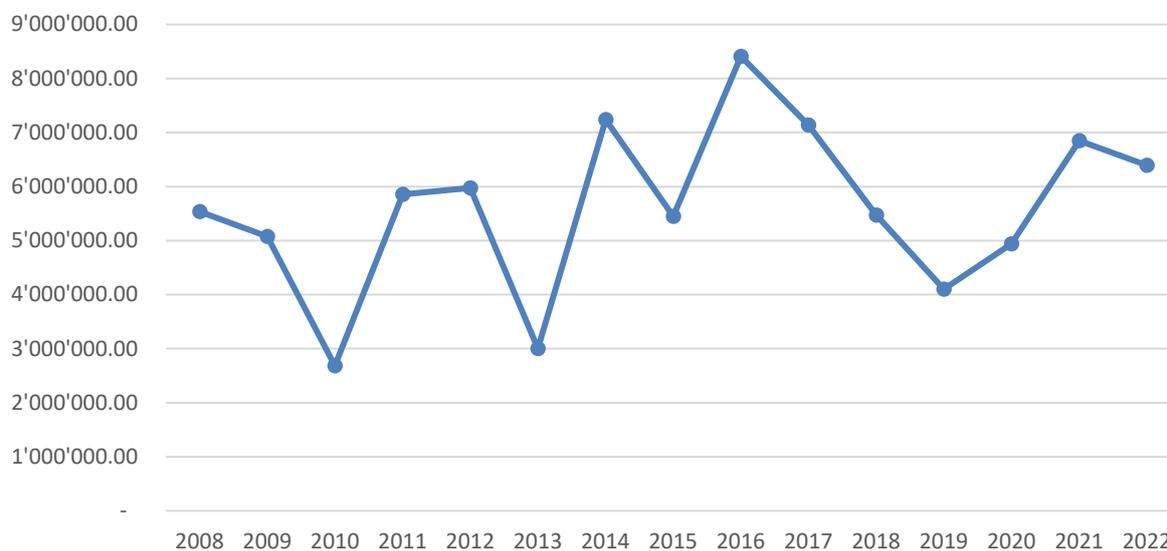
2.5. Analyse des charges et des revenus - Récapitulatif

COMPTES 2022 Charges et revenus par nature	Administration générale	Finances	Domaines et bâtiments	Travaux et urbanisme	Instruction publique et cultes	Police	Sécurité sociale	Services industriels	TOTAL
Montants en milliers de Fr.									
Autorités et personnel	2'142	453	2'557	4'904	73	1'423	10	664	12'226
Biens, services, marchandises	1'334	321	2'186	4'023	760	519	0	952	10'095
Intérêts passifs	0	299	0	0	0	0	0	0	299
Amortissements	110	956	728	1'154	377	14	0	365	3'704
Remboursements, participations et subventions collectivités publiques	97	4'550	27	0	4'588	1'234	5'280	0	15'776
Aides et subventions	3'562	16	0	0	195	0	134	0	3'907
Attributions fonds et financements spéciaux	66	1'090	2'298	1'327	0	25	0	315	5'121
Imputations internes	121	0	285	358	123	27	0	178	1'092
Total des charges	7'432	7'685	8'081	11'766	6'116	3'242	5'424	2'474	52'220
Impôts	0	18'923	0	0	0	0	0	0	18'923
Patentes, concessions	0	476	0	0	0	0	0	0	476
Revenus du patrimoine	17	340	3'978	40	2'054	467	0	310	7'206
Taxes, émoluments, produits des ventes, remboursements de tiers	236	82	1'421	4'436	0	973	0	2'018	9'166
Part à des recettes cantonales sans affectation (gains immobiliers)	0	600	0	0	0	0	0	0	600
Participations et remboursements de collectivités publiques	0	12'543	3	100	23	11	296	106	13'082
Autres participations et subventions	200	0	0	0	0	0	0	39	239
Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	1'110	0	24	157	5	174	0	0	1'470
Imputations internes	0	715	170	207	0	0	0	0	1'092
Total des revenus	1'563	33'679	5'596	4'940	2'082	1'625	296	2'473	52'254

2.6. Autofinancement

Libellé	Montants
Total des revenus des comptes 2022	52'252'664.64
Total des charges des comptes 2022	52'219'034.59
Résultat des comptes 2022	33'630.05
Eléments non monétaires :	
Imputations internes (charges) dans les comptes 2022	1'091'588.—
Imputations internes (revenus) dans les comptes 2022	- 1'091'588.—
Amortissements comptables dans les comptes 2022	3'703'394.29
Défalcations d'impôts et de créances débiteurs dans les comptes 2022	- 997'488.27
Attributions fonds et financements spéciaux dans les comptes 2022	5'120'891.06
Prélèvements fonds et financements spéciaux dans les comptes 2022	- 1'469'570.30
Cash-flow (capacité d'autofinancement) des comptes 2022	6'390'856.83

Evolution de la capacité d'autofinancement depuis 2008



3. Commentaires

3.1. Chapitre 1 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3061.00 Le montant de Fr. 1'500.— correspondant à l'indemnisation pour l'usage de véhicules privés du secteur informatique et télécoms n'a pas été pris en compte au budget 2022. Précédemment, il figurait dans le compte n° 3061.00.2000 dont dépendait le secteur auparavant.

3091.00 }
3809.00 } Il s'agit de frais liés à des ateliers de prévention aux risques psycho-sociaux et des formations ayant pour thèmes « Burn-out vs stress au travail » reportés sur le prochain exercice d'où un versement à provision de Fr. 8'000.—.

3092.00 Il s'agit de frais de recherches supplémentaires dus d'une part aux coûts d'une agence de placement pour un engagement déterminé et d'autre part au processus de recrutement de la nouvelle Cheffe de service des Finances qui s'est entièrement mené sur 2022.

3170.00 }
3809.00 } Il s'agit de frais de réception et de manifestations reportés sur le prochain exercice, principalement pour le Marché de Noël 2022, d'où un versement à provision de Fr. 10'000.—.

3181.00 Les envois ont été plus conséquents que prévu.

3185.00 Les besoins en expertises juridiques ont été moins conséquents cette année.

3185.06 Les ateliers sur la gestion du changement et le feedback prévus pour le personnel ont été repoussés.

3659.10 }
4809.00 } Il s'agit de frais liés à la Covid-19 à raison de Fr. 50'000.— compensés par un prélèvement sur le fond de solidarité Covid-19.

4809.00 Il s'agit de la dissolution de la provision « Administration – honoraires et frais d'expertises » par un prélèvement de Fr. 4'000.—.

1520 ABBATIALE ET MUSÉE

3156.00 }
3809.00 } Le remplacement de l'éclairage du Musée est reporté au prochain exercice d'où un versement à provision de Fr. 7'000.—.

3189.09 }
4809.00 } Il s'agit de frais suite à la candidature au patrimoine mondial de l'Unesco (préavis n° 23/2021) compensés par un prélèvement sur provision de Fr. 1'950.13.

1530 ACTIVITÉS CULTURELLES ET DE LOISIRS

3653.77 }
3653.81 }
4809.00 } Le soutien au Baby Poulpe Festival, selon le préavis n° 29/2021, a été compensé par un prélèvement sur provision de Fr. 30'000.—. Le soutien à la Piscine-Camping de Payerne selon le préavis n°17/2020 a été compensé par un prélèvement sur provision de Fr. 1'000'000.—.

1560 SERVICE DE LA COHESION SOCIALE

4809.00 Il s'agit de la dissolution de la provision « Jeunesse : divers » par un prélèvement de Fr. 4'330.—.

1700 STADE MUNICIPAL

3145.00 }
4803.00 } Il s'agit de travaux supplémentaires d'entretien liés au Stade compensés par un prélèvement sur provision de Fr. 20'000.—.

1710 TENNIS

3141.00 }
3803.00 } Il s'agit de frais de raccordement d'eau chaude en lien avec la piscine de Payerne reporté sur le prochain exercice d'où un versement à provision de Fr 31'000.—.

1800 TRANSPORTS PUBLICS

3657.02 En 2022, la ligne de bus urbain présente un taux de couverture (recettes/coûts) d'un peu plus de 12.5 % (il était de moins de 8 % en 2021). Sa fréquentation augmente d'année en année, soit + 20 %, + 25 % et enfin + 35 % en 2022. Cela explique que les charges ont diminués par rapport à 2021. La participation communale aux abonnements n'a que partiellement été utilisée.

1900 INFORMATIQUE

3101.00 }
4359.00 } Le dépassement du compte n° 3101.00 est dû à l'augmentation des impressions pour des tiers qui sont refacturées et encaissées par le compte n° 4359.00. Ce dernier est également en augmentation à la suite de la revue à la hausse du contenu des conventions signées avec les associations intercommunales.

3111.01 }
3801.00 } Il s'agit de frais de remplacement du portail captif du réseau Wifi public soit le système d'authentification et de traçabilité des connexions (obligation légale) reporté sur le prochain exercice d'où un versement à provision de Fr. 10'000.—.

3.2. Chapitre 2 : FINANCES**2000 BOURSE ET COMPTABILITÉ**

3184.00 }
4362.00 } Il s'agit de frais de contentieux supplémentaires dus à la continuation de l'augmentation des mises en poursuites, compensés partiellement par l'augmentation des frais de poursuites récupérés.

2100 IMPÔTS

3187.00 Il s'agit d'une diminution des émoluments de la Recette de l'Etat en fonction du nombre de contribuables taxés.

3659.10 Il s'agit des exonérations de taxes sur les divertissements dans le cadre de la suite de la Covid-19.

4112.00 Il s'agit de l'augmentation de la redevance Groupe E due à une quantité acheminée de kWh plus importante durant cette période.

2200 RENDEMENT DES TITRES ET CREANCES

- 3302.00 Il s'agit de moins-values sur des ventes de titres réalisées durant cette exercice.
- 4222.00 Il s'agit d'une diminution due à la réduction du dividende du Groupe E Celsius de l'ordre de Fr. 36'000.—.
- 4222.04 Il s'agit d'une diminution due à une baisse des rendements de nos titres FDE ainsi qu'aux différences de changes sur les monnaies étrangères.
- 4520.01 Il s'agit du décompte définitif de la péréquation 2021 soldé par un montant de Fr. 703'099.— en faveur de la Commune de Payerne, sans tenir compte de la participation à la cohésion sociale.

2220 CREDIT SUISSE

- 3223.68 L'emprunt CS 619050-11-18 période 2012-2021 au taux de 1.70 % a été remboursé après l'établissement du budget 2022. Il a été renouvelé par la SUVA, voir également compte n° 3223.86.2260.

2260 SUVA

- 3223.86 Il s'agit d'un nouvel emprunt SUVA 40003648 période 2021-2031 au taux de 0.45 % en remplacement de l'emprunt CS. Voir également compte n° 3223.68.2220.

2280 DIVERS EMPRUNTS

- 3223.57 Il s'agit d'un nouvel emprunt Fonds compensation AVS période 2022-2029 au taux de 1.85 %.
- 4221.04 Il s'agit d'intérêts négatifs en notre faveur de l'ordre de Fr. 38'300.— sur des emprunts à courts termes.

3.3. Chapitre 3 : DOMAINES ET BÂTIMENTS**3100 PARCELLES ET TERRAINS DIVERS**

- 3809.01 } Il s'agit d'un gain de Fr. 2'258'000.- ressortant du préavis municipal n° 22/2011 Ventes
4242.00 } et achats de terrains industriels « En Champ Aubert et Vuaz Vauchy » porté à fonds de
réserve « Investissement divers » (cf. communication de la Municipalité du 8
décembre 2022 au Conseil communal).

3230 ESTIVAGE DE PROVENCE

- 4803.00 Il s'agit de la dissolution de la provision « Forêts : entretien des chemin et divers » par un prélèvement de Fr. 21'088.—.

3310 VIGNOLE DE LAVAUX

- 3134.00 Aucun remplacement de cep n'a été effectué durant l'année 2022 ceci par manque de temps en raison de la météo très sèche et le risque de perte dans cette situation.
- 3134.01 Les charges de vignolage ont été plus élevées en raison de la grande récolte de 2022.

3146.02 Les murs en bon état dans l'ensemble, un état des lieux sera effectué d'ici à 3 ans pour établir un plan d'entretien sur plusieurs années.

3500 BÂTIMENTS DIVERS

3124.00 Le crédit complémentaire au budget (montant de Fr. 75'000.—) couvre principalement l'achat de gaz pour les sites de La Promenade et le site historique.

3141.16 } Depuis le nouveau Centre socioculturel à la route de Grandcour 65, des entretiens du
3803.00 } bâtiment y sont effectués et engendrent des coûts. Une différence de Fr. 40'000.—
entre le montant budgétisé et les comptes est constatée pour cause de loyers à payer,
d'où un versement à provision de Fr. 40'000.—.

3514 PLACE DU MARCHÉ

3141.00 Il s'agit de frais supplémentaires dus à la fourniture de mobilier pour la terrasse et de l'étanchement du cellier à la suite d'infiltrations d'eau.

3321.00 Il s'agit d'un amortissement unique du crédit complémentaire pour la remise en état du bâtiment du Café Marché à la suite de l'incendie du 23 avril 2017 (cf. préavis n° 25/2022).

3516 PAYERNE AIRPORT

4231.00 Les coûts augmentent en relation à l'augmentation de l'état locatif et également des prix de l'énergie.

3531 HOTEL DE VILLE

3312.00 Il s'agit d'une diminution de ce poste suite aux amortissements extraordinaires des préavis n°s 18/1999, 04/2003, 12/2005 et 14/2006 effectués lors du bouclage des comptes de l'exercice 2021.

3536 COLONIE DE VACANCES DES CLUDS

3141.00 La Commune a pris en charge l'achat du mazout pour un montant de Fr. 9'937.80 dans la mesure de la perte locative 2021 par l'Association de la Colonie des Cluds.

3538 BATIMENT HALLE DE LA PALAZ

4231.00 Il s'agit de la vacance de l'appartement de service, reloué au 1^{er} novembre 2022.

3.4. Chapitre 4 : TRAVAUX

4100 BUREAU DES TRAVAUX

3109.01 } Les dépenses liées à des formations en premier secours ont été reportés sur le
3809.00 } prochain exercice d'où un versement à provision de Fr. 20'000.—.

3111.00 La diminution de ces frais est due au fait que l'achat d'un logiciel de police des constructions a été abandonné.

4200 URBANISME

3185.01 Les mesures « Plan Climat » budgétisées à raison de Fr. 30'000.— n'ont pas été entreprises durant cet exercice.

4300 RESEAU ROUTIER ET VOIRIE

3114.00 } Il s'agit de frais supplémentaires pour l'achat de huit chalets compensés par un
4809.00 } prélèvement sur provision de Fr. 23'000.—.

3141.02 } Il s'agit de frais supplémentaires liés à l'entretien des WC publics compensés par un
4803.00 } prélèvement sur provision de Fr. 27'000.—.

3142.01 } Il s'agit de frais d'entretien supplémentaires sur les travaux de la rue du Marché et du
4356.00 } Collège, demandés par la Mobilière assurances et compensés par une refacturation à cette dernière de l'ordre de Fr. 62'000.—.

3142.02 Il n'y a qu'un propriétaire privé qui a demandé de participer à la réfection du trottoir sur le domaine public dans le cadre de travaux privés.

3154.00 Un montant de Fr. 32'000.— était budgétisé en prévision des potentielles réparations de machines à effectuer. Cependant, les charges de ce compte pour cette année affichent un montant de Fr. 13'286.28.

4310 ECLAIRAGE PUBLIC

3143.00 } Il s'agit de frais de remplacement de l'éclairage de la Place de la Concorde reportés
3804.00 } sur le prochain exercice, d'où un versement à provision de Fr. 47'000.—.

4400 PARCS ET PROMENADES

3115.00 Il s'agit d'économies sur des remplacements de machines qui n'ont pas été nécessaire en 2022.

3134.00 Le dépassement d'environ 10 % est dû à des achats de plantes, arbustes et arbres qui ont dû être remplacés à cause de la canicule de l'été 2021.

3141.07 Certains travaux d'assainissement de fontaines n'ont pas pu être réalisés.

3145.00 Il y a eu moins de frais d'entretien en 2022 qu'escompté.

3155.00 Le dépassement est causé essentiellement par la forte augmentation de l'essence et à plus de frais de réparations sur les véhicules du secteur qui deviennent vieillissants.

4500 ORDURES MENAGERES

3101.00 Le budget prévoyait les prestations nécessaires à établir la base de données pour les accès à la déchetterie (plaques minéralogiques). Ces prestations ont été reportées en 2023. Etaient également prévues quelques prestations externes pour le nouvel appel d'offres de ramassage des ordures ménagères. Ces prestations ont été finalement confiées intégralement à un bureau d'ingénieur spécialisés, et imputées au compte n° 3188.02 « Frais d'élimination des ordures ».

3188.02 En 2022, le tonnage annuel du ramassage des ordures ménagères a augmenté, ce qui est en lien direct avec l'augmentation de la population (+ 3 %). Les coûts plus élevés d'élimination en sont le reflet.

3189.08 Depuis deux ans, l'action Ville propre s'articule principalement autour de journées de ramassage en Ville organisées pour les écoles et associations, peu coûteuses. En 2022, ce sont 6 journées qui ont été organisées par la Commune. A noter que la journée d'octobre pour la population, avec stand à la Place du Marché, a été annulée. Le budget prévoyait également des prestations externes de services de sécurité pour surveiller et amender, prestations abandonnées car ne donnant plus de résultat. Les contrôles effectués par l'Entretien du Domaine Public au niveau des sacs à poubelles non officiels ou déposés en dehors des horaires officiels donnent les résultats les meilleurs. Sans nouveau projet à financer, le prochain budget sera réévalué.

4342.00 Malgré l'augmentation de la population, on voit que les revenus baissent, que ce soit par rapport au budget ou aux comptes 2021. Nous n'avons pas constaté une hausse massive de sacs noirs non taxés sur les tournées de ramassage. Les sacs sont-ils plus remplis qu'auparavant ? Ce point sera surveillé cette année.

4630 RÉSEAU D'ÉGOUTS ET D'ÉPURATION

3114.00 La STEP pose chaque année plus de problèmes de fonctionnement. Elle devrait, sans le projet STEP de l'Eparsse, être déjà en processus de révision complète. Des réserves sont mises au budget, en 2022 il a été possible de limiter les dépenses. Certaines modifications ou réparations ont dû se faire avec du matériel d'occasion, parfois trouvé à l'étranger, car ils n'existent plus. Il faut s'attendre à une augmentation des coûts d'entretien et d'exploitation ces prochaines années.

3141.00 Le remplacement de la vis pour la centrifugeuse n'a pas été effectué, la révision a permis de la conserver. L'investissement est reporté en 2023 ainsi que la réalisation de la chambre de contrôle sur collecteur existant dans la berge à La Coulaz.

3144.00 En 2022, les réparations et imprévus ont été moins importants que les années précédentes.

3.5. Chapitre 5 : INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

5040 PAVILLON DES RAMMES

Le dépassement budgétaire important est la conséquence de deux facteurs :

- le décalage de 2021 sur 2022 de l'achat de mazout ;
 - le stockage de mazout au maximum afin de se prémunir contre toute pénurie durant l'hiver 2022 - 2023 et cas échéant de servir de réserve pour d'autres bâtiments communaux.
- 3124.00

5050 GROUPE SCOLAIRE DE LA PROMENADE

3124.00 Le dépassement est principalement dû au changement du prix du gaz et une consommation plus importante de l'énergie de chauffage notamment par le fait de la perte de chaleur détectée sur la conduite de transport vers l'Ancienne Promenade.

3141.09 Le dépassement budgétaire est dû à une maintenance imprévue du traitement de l'eau de la piscine ainsi qu'un coût global de l'entretien du bâtiment plus important que le budget défini.

3909.00 Il s'agit d'un amortissement extraordinaire du préavis n° 17/2014 lors du bouclage 2021.

3.6. Chapitre 6 : POLICE

6100 SÉCURITÉ PUBLIQUE

3189.04 } Des travaux d'entretien de vingt-cinq caméras à changer sont prévus pour l'année
3801.00 } 2023, d'où un versement de Fr. 25'000.— à provision.

6110 SIGNALISATION ROUTIERE

3143.00 } Des travaux d'entretien supplémentaires à la Rue Guillermaux suite à la mise en place
4804.00 } d'un feu sont compensés par un prélèvement sur provision de Fr. 20'000.—.

6500 SERVICE DU FEU

3301.01 } Les défalcons sur régularisation d'anciens débiteurs sont compensées par un
4801.00 } prélèvement sur provision de l'ordre de Fr. 13'629.35.

4801.00 Il s'agit de la dissolution partielle de la provision par un prélèvement de l'ordre de Fr. 140'193.31.

6530 SDIS DE PAYERNE

3521.00 Il s'agit de la participation au SDIS Broye-Vully à raison de Fr. 37.34 par habitant.

6600 OFFICE COMMUNAL DE PROTECTION CIVILE

3521.01 Il s'agit de la participation région PCi à raison de Fr. 17.40 par habitant ainsi qu'une rétrocession de Fr. 20'949.43 sur la participation 2021 soit Fr. 2.07 par habitant.

3.7. Chapitre 7 : SÉCURITÉ SOCIALE

7100 SERVICE SOCIAL COMMUNAL

3525.00 Il s'agit de la participation communale au réseau régional de la petite enfance à raison de Fr. 101.10 par habitant, ainsi qu'une rétrocession en faveur de la Commune de Payerne de Fr. 94'971.60 sur la participation 2021 soit Fr. 9.39 par habitant.

3653.17 Il s'agit de la participation communale à la Fondation Cherpillod à raison de Fr. 5.— par habitant. Une réduction de Fr. 1.— par habitant a également été accordée suite à la subvention de la Direction Générale de l'enfance et de la Jeunesse (DGEJ) pour 2022.

7200 PRÉVOYANCE SOCIALE

4515.07 Il s'agit de la rétrocession de Fr. 20'144.— en faveur de la Commune de Payerne sur la participation ACAS à la RAS de l'exercice 2021 soit Fr. 1.99 par habitant.

4515.10 Le décompte définitif de la péréquation 2021 pour la participation à la cohésion sociale s'est soldé par un montant de Fr. 275'796.— en faveur de la Commune de Payerne.

3.8. Chapitre 8 : SERVICES INDUSTRIELS**8100 SERVICES DES EAUX**

3121.01 Avec la baisse de nos captages et des puits de l'Entente, nous prélevons de plus en plus sur le puits de La Vernaz. En 2022, une augmentation de la population assez importante est à relever (+ 3 %).

3141.06 Le remplacement des portes en acier inoxydable pose un problème qui doit être encore réglé. De ce fait, la facture de la dernière tranche a été retenue (~ Fr. 16'000. —), en attente du règlement du cas en 2023.

3185.05 Le mandat de recherche de nouvelles ressources d'eau autour de Payerne a démarré en 2022, et n'est pas terminé. Une partie des coûts est reportée en 2023.

8110 ENTENTE INTERCOMMUNALE MONTAGNY - PAYERNE

4526.01 Montagny a des besoins en eau de plus en plus grands, et de par le niveau des puits, Payerne prélève chaque année un peu moins. Ainsi, la participation de Montagny augmente de façon notoire, celle de Payerne baissant.

4. Conclusions

Les comptes de l'exercice 2022 présentent un excédent de produits de Fr. 33'630.05, ceci après avoir procédé à des versements à fonds de réserve pour un total de Fr. 740'000.—.

L'augmentation des charges est supérieure de Fr. 4'032'275.59 par rapport au budget prévu lors de cet exercice, soit 8.36 %. Sans tenir compte des attributions supplémentaires, les charges s'élèvent à Fr. 51'479'034.59, soit une augmentation de 6.83 % par rapport au budget.

Le total des revenus se monte à Fr. 52'252'664.64, soit une augmentation de Fr. 4'744'432.64 par rapport au budget, soit 9.98 %.

Les impôts sur le revenu des personnes physiques se montent à Fr. 11'870'066.47, se situant ainsi largement en dessous des prévisions budgétaires, soit - 12.72 %. La Municipalité reste toujours très attentive à l'évolution des charges et, face à l'évolution de la situation économique actuelle, se soucie de l'évolution des revenus fiscaux pour les années 2023 et suivantes, compte tenu également de la baisse du taux d'imposition portée à 70 % conformément au préavis n° 20/2022 amendé.

La marge d'autofinancement de la Commune se monte à Fr. 6'390'856.83. Un tiers de cette marge est dû à la vente de terrains. Elle est légèrement inférieure à celle de l'année précédente, mais a permis de financer une partie de nos investissements. La dette consolidée brute quant à elle a très légèrement diminué pour se stabiliser aux alentours de Fr. 39.4 mios au 31 décembre 2022.

Les investissements réalisés répondent à une nécessité d'entretien du patrimoine communal ainsi qu'à l'évolution indispensable d'infrastructures par rapport aux besoins d'aujourd'hui.

Compte tenu de cette situation, la Municipalité devra peut-être envisager de prioriser ses futurs investissements afin de maintenir un endettement acceptable et lui permettre de faire face à ses obligations.

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

vu le préavis n° 06/2023 de la Municipalité du 10 mai 2023 ;

ouï le rapport de la Commission des finances ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

Article 1 : d'approuver les comptes 2022 et d'en donner décharges aux organes responsables.

Veillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, nos salutations distinguées.

Ainsi adopté le 10 mai 2023.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

(LS)

E. Küng

C. Thöny

Annexe : Comptes 2022

Municipal délégué : M. Eric Küng